

Commune de LOMBEZ

Régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu' à la commune de SAMATAN via le centre ville de LOMBEZ

Procès verbal d'enquête parcellaire

L'enquête parcellaire en vue de déterminer l'emprise foncière non acquise à ce jour et sur laquelle est implantée la piste cyclable reliant la résidence du château de BARBET jusqu'à la commune de SAMATAN via le centre ville de LOMBEZ, s'est déroulée, conjointement avec l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet, **du 21 juin 2018 au 6 juillet 2018**.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le plan parcellaire et l'état parcellaire, ainsi que les registres d'enquête correspondants ont été mis à la disposition du public du 21 juin 2018 au 6 juillet 2018 en mairies de LOMBEZ et de SAMATAN.

Ils ont été publiés sur le site de la Prefecture du Gers conjointement avec le dossier de DUP www.pref-gers.gouv.fr

La notification par le maire de l'ouverture des enquêtes a été faite au propriétaire connu. M Gérard Edouard CELARIE, demeurant «En Crouzet» 31470 SAINTE FOY DE PEYROLIERES comme en témoigne l'accusé de réception en date du 6 juin 2018.

Aucune personne de s'est présentée lors des permanences du commissaire enquêteur des 21 et 26 juin et 6 juillet 2018, aucune observation n'a été consignée sur les registres d'enquête ni déposée dans la boîte mail ouverte sur le site Internet de la préfecture du Gers pref-lombez@gers.gouv.fr

Les maires de LOMBEZ et de SAMATAN ont procédé aux opérations de clôture des registres d'enquête et les ont transmis au commissaire enquêteur le 6 juillet 2018.

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les immeubles sont les parcelles E 744, E 746, E 748 et E 750.

L'état parcellaire identifie un locataire fermier: le GAEC de FOUKA «en Crouzet» 31470 SAINTE FOY LA GRANDE

Mes conclusions et mon avis motivé figurent dans un document séparé.

Le 13 juillet 2018

Le  r,

Georgette DEJEANNE.